

Procès-verbal de la 136^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 30 mai 2019, à 18h00,
sous la présidence de M. Jean-Yves Tremblay

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- M. Normand Kevin Aubin
- Mme Kathleen Bélanger
- Mme Nathalie Nadeau
- M. Yvan St-Pierre
- M. Benoit Valiquette
- Mme Hélène Bailieu
- Mme Hélène Latendresse
- M. Vincent Motard Côté
- M. Jean-Yves Tremblay

ABSENCES

- M. Jean-Guy Chartier
- Mme Noémie Neveu
- M. Charles-Antoine Lépine

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Lorraine Dépelteau

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

M. Jean-Yves Tremblay ouvre la réunion à 18h00. Il informe le conseil que Mme Claudine Harnois a remis à la direction un message confirmant son retrait du conseil d'établissement à compter de maintenant. Une lettre de remerciement sera transmise à Mme Harnois pour sa participation au cours des dernières années.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ190530-01	Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Katleen Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
---------------	--

Ordre du jour du 30 mai 2019

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2.	Adoption de l'ordre du jour;
3.	Adoption des procès-verbaux de la 134e réunion tenue le 11 avril et la 135e réunion tenue le 23 avril 2019;
4.	Consultation sur le projet de mandat et le profil souhaité d'une nouvelle direction au collège constituant de Joliette;
5.	Avis sur la Politique institutionnelle pour la divulgation des actes répréhensibles commis à l'égard du Cégep régional de Lanaudière;
6.	Adoption du budget de fonctionnement 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2019-2020 du CRL;
7.	Avis sur la Politique de remboursement des frais de voyage et de représentation;
8.	Avis sur la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractères sexuels;
9.	Adoption du Information sur le Cadre d'application du projet pilote - Offre de cours complémentaire relié au domaine «Problématiques contemporaines»;
10.	Élection à la vice-présidence du conseil d'établissement;
11.	Recommandation d'émission de diplômes;
12.	Rapport de la directrice;
13.	Divers; Calendrier des réunions de 2019-2020;
14.	Levée de l'assemblée;

3. Adoption du procès-verbal de la 134^e réunion tenue le 11 avril 2019;

CECJ190530.02	<p>Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 134^e réunion du conseil d'établissement tenue le 11 avril 2019.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

Adoption du procès-verbal de la 135^e réunion tenue le 23 avril 2019;

CECJ190530.03	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger dûment appuyée par M. Yvan St-Pierre, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 135^e réunion du conseil d'établissement tenue le 23 avril 2019.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

4. Consultation sur le projet de mandat et le profil souhaité d'une nouvelle direction au collège constituant de Joliette;

Conséquemment à la nomination de Mme Hélène Bailieu au poste de directrice générale du CRL, le conseil d'administration a débuté le processus pour combler le poste de direction de collège laissé vacant par Mme Bailieu. Mme Nadia Grondin, à titre de directrice du service des ressources humaines au CRL, est présente pour recueillir les commentaires des membres du conseil quant au mandat et profil que devrait avoir la prochaine direction de collège.

Mesdames Bailieu, Dépelteau et Fournier quittent la salle pour permettre aux membres de s'exprimer librement sur le sujet.

5. Avis sur la Politique institutionnelle pour la divulgation des actes répréhensibles commis à l'égard du Cégep régional de Lanaudière;

Mme Nadia Grondin présente le dossier. Elle explique que cette politique fait suite à l'entrée en vigueur de La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LQ 2016, c34), (ci-après désignée la « Loi »), à laquelle tous les organismes publics sont assujettis, et conformément à cette Loi, le Cégep régional de Lanaudière (CRL) a établi une Politique sur la divulgation des actes répréhensibles commis à l'égard du Cégep régional de Lanaudière (ci-après « la Politique »).

Cette Politique s'appuie notamment sur le document de références soumis par le Protecteur du citoyen et répond aux exigences de la Loi.

Mme Grondin prend note des commentaires, notamment sur celui de « délai raisonnable » qui reste flou quant à la durée de celui-ci. Elle explique cependant que c'est le protecteur du citoyen qui peut, par son rôle, juger de la conformité.

Attendu l'adoption la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LQ 2016, c34);

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière est un organisme public visé en vertu de l'article 2 de la Loi;

Attendu l'obligation pour les organismes publics visés de se doter de procédures permettant la divulgation d'actes répréhensibles commis à leur égard;

Attendu l'article 2.3 du Guide des règles de gestion du Cégep régional de Lanaudière qui stipule qu'une politique doit être approuvée par le conseil d'administration;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECJ190530.04	<p>Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Yvan St-Pierre, il est résolu de donner un avis favorable afin que le conseil d'administration adopte la Politique sur la divulgation des actes répréhensibles commis à l'égard du Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

6. Adoption du budget de fonctionnement 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2019-2020 du CRL;

Mme Esther Fournier, directrice du service des Finances présente les divers documents relatifs à l'adoption du budget du CRL et en particulier celui du collège constituant de Joliette. Elle explique les diverses particularités de la répartition des sommes et répond aux questions des membres.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2019-2020;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 3 mai 2019;

Attendu la révision du modèle d'allocation des ressources (FABRES);

Attendu le rehaussement du financement général dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

CECJ190530.05	<p>Sur proposition de M. Benoit Valiquette, dûment appuyée par M. Vincent Motard-Côté, il est résolu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'adopter le budget de fonctionnement 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette • de donner un avis favorable afin que le conseil d'administration adopte le budget de fonctionnement 2019-2020 du Cégep régional de Lanaudière. <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

7. Avis sur la Politique de remboursement des frais de voyage et de représentation;

Mme Esther Fournier informe le conseil qu'au cours du mois d'août 2018, tous les établissements collégiaux ont été invités à réviser leur *Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception* conformément aux recommandations du Vérificateur général du Québec suite au dépôt de son rapport du 23 novembre 2016.

En effet, le Ministère a transmis avec sa lettre la documentation comprenant les *Directives sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*, ainsi que les *Règles sur les réceptions et les frais d'accueil* émanant du Secrétariat du Conseil du trésor.

La direction des ressources financières du Cégep régional de Lanaudière a donc procédé à une actualisation de sa *Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception* en se basant sur ces recommandations.

La révision de notre politique devra être transmise au Ministère d'ici le 30 juin 2019 accompagnée d'une résolution du conseil d'administration l'entérinant.

Attendu la demande du Ministère au mois d'août 2018, de procéder à la révision de notre *Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception*;

Attendu les recommandations formulées dans le rapport du Vérificateur général du Québec;

Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;

Attendu la recommandation du CRPC et du comité exécutif;

CECJ190530.06	<p>Sur proposition de Mme Hélène Latendresse, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de donner un avis favorable afin que le conseil d'administration adopte la révision de la <i>Politique de remboursement de frais de déplacements, de représentation et de réception</i>.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

8. Avis sur la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractères sexuels;

Mme Ève Fiset présente le projet de politique locale découlant du projet de loi n°151 : Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Elle explique que chaque établissement doit se doter d'une telle politique et qu'un comité local s'est penché sur chaque objet de cette politique afin qu'elle reflète le milieu. Mme Fiset prend en note les commentaires émis afin de bonifier la structure de la politique.

Attendu l'adoption par le comité de gestion pédagogique;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ190530.07	Sur proposition de Mme Nathalie Nadeau, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu de donner un avis favorable afin que le conseil d'administration adopte la <i>Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel</i> . ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
---------------	--

9. Information sur le Cadre d'application du projet pilote - Offre de cours complémentaire relié au domaine « problématiques contemporaines »

M. Jean-Yves Tremblay explique que le dossier est présenté à titre informatif. En 2017-2018, la direction a confié le mandat de réfléchir à l'ouverture du domaine Problématiques contemporaines (domaine 6) au comité de la formation générale complémentaire. Une analyse de l'offre annuelle de cours complémentaires avait alors été réalisée ainsi qu'un sondage d'opinion, entre autres, sur le coenseignement.

Cette année, suite à des travaux de réflexion, le comité de la formation générale complémentaire a recommandé à la direction du collège d'ouvrir le domaine Problématiques contemporaines dans le cadre d'un projet pilote, puis il a procédé à l'élaboration des outils encadrant le projet pilote.

10. Élection à la vice-présidence du conseil d'établissement

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

11. Recommandations d'émission de diplômes

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ190530.08	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par M. Benoit Valiquette, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 31159502 Code de lot : JO2019052301</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

PROJET DE RÉOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées.* ».

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ190530.09	<p>Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Yvan St-Pierre, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

12. Rapport de la directrice

Mme Hélène Bailleu informe le conseil des activités tenues au collège depuis la dernière rencontre.

- Le 30 avril : lancement du site Web de Bio Enviro In
- Le 6 mai : Gala Vie étudiante

- Le 12 mai : Vernissage des finissants du programme d'arts visuels au Musée De Joliette
- Le 28 mai : Mise en place d'une capsule temporelle pour marquer les 50 ans du cégep à Joliette et activité reconnaissance des membres du personnel et retraités
- Les 30 et 31 mai : colloque organisé par le département de soins infirmiers portant sur la simulation des soins
- Le 30 mai : inauguration des bacs de jardinage installés à divers endroits sur le stationnement du collège;
- Les 11 et 12 juin se tiendra le colloque du département de TES

13. Divers

Le calendrier des rencontres pour 2019-2020 est déposé. Les rencontres du conseil d'établissement se tiendront les jeudis : 19 septembre, 14 novembre 2019, 13 février, 23 avril et 11 juin 2020.

14. Levée de l'assemblée

Monsieur Tremblay remercie les membres du conseil d'établissement pour la qualité des échanges et interventions. Il profite de l'occasion pour remercier Mme Bailleu qui occupera de nouvelles fonctions à compter de la prochaine année scolaire. Enfin, il souhaite de bonnes vacances à tous.

CECJ190530.10	L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Jean-Yves Tremblay de lever la séance à 19h50. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
---------------	---

X

Jean-Yves Tremblay
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire